



## Panique fiscale chez les financiers parisiens

Soraya Haquani - 22/11/2012

**Les nouvelles mesures sont mal vécues par les professionnels basés en France, de plus en plus tentés par une délocalisation.**

Récemment, un chasseur de têtes m'a appelé pour me proposer un poste très intéressant, mais dès que j'ai su qu'il était basé à Paris, j'ai immédiatement décliné, raconte un gérant diplômé d'une école d'ingénieurs française qui occupe une fonction à responsabilités au sein d'une banque à Londres. C'est à cause de la fiscalité que j'ai refusé cette offre. Les hauts revenus sont très mal perçus en France, c'est vraiment l'impression que j'ai. » Ce financier n'est pas le seul à exprimer de la défiance à l'égard de la place parisienne. Chez les professionnels qui travaillent à Paris, les mesures fiscales prévues dans le projet de loi de Finances 2013 ont soulevé un vent de panique. Un sentiment que tous préfèrent néanmoins évoquer sous couvert d'anonymat. « Notre image est déjà assez détériorée, on ne va pas y ajouter l'étiquette d'évadés fiscaux », grince un banquier qui s'interroge sur le fait de rester en France.

### Des départs

Selon un sondage du site d'emploi spécialisé eFinancialCareers mené entre fin septembre et début octobre, la moitié des 268 financiers interrogés pensent que leur poste est menacé par l'action du gouvernement et 66 % jugent que face à cette incertitude, un départ à l'étranger pourrait être une solution. Certains ont déjà franchi le pas. « Les fonds de 'private equity' sont flexibles, ils peuvent très facilement bouger », souligne Gaël de Roquefeuil, fondateur en 2010 d'un cabinet de recrutement dédié aux services financiers, Roc Partners. « Des fonds de capital-investissement et des sociétés de gestion sont partis et d'autres prévoient leur départ avant la fin de l'année, confirme un spécialiste de la fiscalité patrimoniale. Il s'agit de délocalisations des structures, mais aussi à titre personnel, qui ont été déclenchées par l'arrivée de la nouvelle fiscalité sur les 'carried interests' (forme d'intéressement dont bénéficient les gérants sur la plus-value réalisée - en général 20 % - par leur fonds d'investissement, NDLR) et sur les plus-values de cessions. Lorsque nous leur montrons des tableaux comparatifs entre la fiscalité française et celles d'autres pays européens, ils réalisent que le décalage est énorme sur les revenus du patrimoine. » Pour l'heure, le phénomène d'« exode » des financiers français n'est pas encore quantifiable. Mais parmi les cadres de groupes bancaires, les gérants indépendants, les spécialistes du capital-investissement, les banquiers d'affaires, les gestionnaires de fortune, etc., certains seront, en fonction de leur statut, plus ou moins touchés par la création d'une nouvelle tranche d'imposition à 75 % des revenus dépassant un million d'euros, par l'alourdissement de la taxation sur les actions gratuites et par celle liée aux plus-values de cession.

### Perte d'attractivité

Les cadres dirigeants aux très hauts revenus ne seront pas les seuls concernés. En effet, la création d'une nouvelle tranche marginale à 45 % pour les revenus supérieurs à 150.000 euros aura un impact sur les bonus et les actions gratuites que percevront un certain nombre de cadres de la finance. Ainsi, selon les calculs d'un fiscaliste qui a été sollicité notamment par des banques, « sur un bonus de 150.000 euros pour un salaire de 300.000 euros, le gain net disponible va désormais passer de 78.884 euros à 73.241 euros. Sur 150.000 euros d'actions gratuites (lire aussi l'entretien), le gain

net à la date de cession des actions passera de 66.750 euros à 44.250 euros, également en raison de la hausse de la contribution salariale à 17,5 %, contre 10 % précédemment ».

Les chasseurs de têtes parisiens sont aux premières loges pour observer les conséquences de ce nouvel environnement fiscal sur l'attitude de leurs candidats du secteur financier. « Nous ne sommes plus approchés par des Français désireux de revenir travailler dans l'Hexagone et de nombreux professionnels nous sollicitent en revanche pour savoir si nous aurions des opportunités à leur offrir à l'étranger. Beaucoup d'entre eux sont très soucieux dans le contexte actuel », constate Philippe Weber, responsable du département finance chez Korn Ferry. « Cet été, j'ai proposé un poste de cadre dirigeant à Paris à une personne qui exerçait en Belgique dans la gestion d'actifs. L'offre l'intéressait mais elle l'a refusée, relate de son côté Jean-François Monteil, managing partner de Transearch. L'instabilité fiscale française lui a fait peur. Elle aurait été pourtant mieux traitée en tant que salariée sur le plan fiscal en France qu'en Belgique. » Quant à Odile Couvert, cofondatrice du bureau parisien du cabinet Amadeo Executive Search, elle s'interroge elle-même sur son activité à Paris : « Moi-même ayant des filiales à l'étranger, je me pose la question de la délocalisation de ma holding. » De fait, tous les recruteurs anticipent une baisse durable de leurs « chasses » pour des postes basés en France. « L'an prochain, je passerai certainement plus de temps à Londres qu'à Paris pour conduire les missions liées à la banque d'investissement que nous confient les banques françaises, prévoit ainsi Florence Soulé de Lafont, partner chez Boyden. L'idée est de suivre les candidats sur ces deux places mais aussi d'accompagner au mieux nos clients, dont une partie se sont délocalisés hors de France, notamment pour des raisons liées à la fiscalité. »

Ceux qui envisagent de quitter Paris pour Londres, Bruxelles, Genève ou Luxembourg n'invoquent pas seulement la fiscalité. « Je ne serai pas impacté par l'ensemble de ces nouvelles mesures, indique un banquier privé qui travaille en France depuis plusieurs années. Mais je souhaite rejoindre une autre banque au Luxembourg afin de préserver mon emploi. Je veux suivre mes clients. J'ai d'ailleurs déjà eu des propositions là-bas mais j'attends de toucher mon bonus en début d'année prochaine avant de partir. »

## Crise de l'emploi

La crise de l'emploi qui frappe la place de Paris incite aussi les financiers à considérer une délocalisation à l'étranger. « Londres est la première place financière au monde et même si le secteur financier est en crise, les opportunités professionnelles y sont nombreuses, rappelle Anne de La Rochebrochard, associée au sein du cabinet de recrutement Amrop Seeliger Y Conde. Le problème actuel majeur qui préoccupe les banquiers est l'emploi. Les plans sociaux se multiplient. La raison pour laquelle certains s'installent à Londres est en général professionnelle et non fiscale. » Il n'empêche, les mesures françaises sont très mal vécues par les professionnels français. « C'est du 'finance bashing', le nouveau gouvernement veut nous faire payer. Nous en parlons beaucoup avec mes collègues, certains évoquent l'idée de partir », déplore un jeune trader parisien d'une banque française. « Je me suis délocalisé à Bruxelles avec ma femme et mes trois enfants il y a un peu plus d'un mois, explique pour sa part un gérant français qui a travaillé 25 années dans l'Hexagone. J'y pensais depuis quatre ans mais j'ai pris cette décision la mort dans l'âme. Ce n'est pas seulement une question d'impôt et d'ISF (impôt sur la fortune, NDLR). On est à la fois stigmatisé et incompris en France, surtout quand on est chef d'entreprise. Je vois d'autres Français s'installer ici et ce sont souvent de petits patrimoines de 4 à 5 millions d'euros qui veulent se protéger. » « Les mesures actuelles sont au mieux maladroites, au pire dangereuses, juge un financier français qui travaille depuis quinze ans à Londres au sein d'un fonds de capital-investissement. L'impact n'est pas seulement psychologique, il est aussi économique. Au sein de mon comité d'investissement, lorsqu'il s'agit de sociétés françaises, nous n'y allons pas à cause du manque de visibilité et du surcoût lié à toutes les taxations. Ici, les écoles françaises reçoivent beaucoup de nouvelles inscriptions... » Début octobre, la déclaration « vous êtes tous bienvenus » lancée en français par Boris Johnson, le maire de Londres, semble avoir été entendue de ce côté de la

Manche.

Cet article a été imprimé depuis le site [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr)

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2012